



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Publication parue le 7 septembre 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE GENERAL

Compte rendu du bureau du 2 juillet 2015

- ❖ **Délibération n° 013 bis /2015** : Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du Fond régional de développement des territoires (FRDT).

Pages 3 à 6
- ❖ **Délibération n° 013 ter /2015** : Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du Fond régional de développement des territoires (FRDT).

Pages 6 à 8
- ❖ **Délibération n° 013 quater /2015** : Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du Fond régional de développement des territoires (FRDT).

Pages 8 et 9

Les délibérations n° 013 bis, 013 ter et 013 quater ont été transmises au contrôle de légalité le 7 septembre 2015

COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

DU JEUDI 2 JUILLET 2015

ETAIENT PRESENTS :

CC Comté de Provence :

Monsieur Bernard VAILLOT, Président
Monsieur Michaël LATZ, Vice-Président
Monsieur Didier BREMOND, membre
Madame Josette PONS, membre

CC Provence Verdon :

Madame Annie CHARRIER, membre

CC Val d'Issole :

Monsieur André GUIOL, Vice-Président
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

CC Sainte Baume Mont Aurélien :

Monsieur Franck PERO, membre
Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre

Délibération n° 013 bis - Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du Fond régional de développement des territoires (FRDT).

CONTEXTE

Le Pays de la Provence Verte est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et

ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La volonté de « La Provence Verte » de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- **Mieux connaître** en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources
- **Sensibiliser** la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine local
- **Valoriser** l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique
- **Structurer** pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire
- **Diffuser** en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local
- **Coopérer** en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs
- **Exploiter** en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation

CONTENU DE L'ACTION

La **présentation du patrimoine** dans toutes ses composantes et la **promotion** de la qualité architecturale font partie des missions du Pays d'art et d'histoire.

Afin de renforcer la connaissance et la protection de l'architecture et du patrimoine de la Provence Verte, le Pays d'art et d'histoire propose aux communes la création de circuits- découverte et la pose d'une signalétique historique (panneaux en lave émaillée).

Ces circuits sont un atout pour les villages et permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine en toute autonomie.

Dans un souci d'uniformisation, le Pays d'art et d'histoire a conçu une charte graphique pouvant être reprise par cette signalétique.

Le Pays d'art et d'histoire propose aux communes d'effectuer :

- la conception du circuit
- les recherches scientifiques nécessaires à la conception du contenu
- la rédaction des textes
- le suivi technique du projet jusqu'à sa réalisation

Déroulement du projet :

- Les panneaux sont conçus par le Pays d'art et d'histoire en collaboration avec un Comité de Pilotage réuni par la commune

- Ils sont installés dans la commune à des emplacements jugés stratégiques pour le passage des visiteurs et ayant un intérêt historique et patrimonial (les emplacements sont validés par le Comité de Pilotage)

- Les panneaux sont installés par les services techniques de la commune

La matière choisie pour la fabrication des panneaux est la lave émaillée, pour son élégance et sa solidité. Ces panneaux prennent deux formes distinctes :

- Panneau de format 30x40 cm en accroche murale
- Panneau de format 30x40 cm sur empiètement métallique

Les deux types de panneaux sont adaptés aux publics à mobilité réduite ou de petite taille ; leur positionnement permet une lecture aisée pour ces publics spécifiques :

- Panneau situé à 1,10 m de hauteur pour l'accroche murale
- Pupitre à 90 cm de hauteur depuis le point central de la plaque

Ces circuits sont complétés par la conception de dépliants « Laissez-vous conter... ». Ces dépliants peuvent prendre différentes formes (4 volets, 8 pages, 12 pages) et utilisent tous la charte graphique des Villes et pays d'art et d'histoire qui permet d'indiquer aux visiteurs qu'ils se trouvent sur un territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire ».

Plusieurs dépliants ont d'ores et déjà été réalisés par les communes, en partenariat avec le service patrimoine de la Provence verte et l'Office de tourisme. Le projet est de permettre à la totalité des communes de se doter de cet outil. Ces dépliants permettent à la fois d'avoir un éclairage sur l'histoire du village, mais également de donner des informations attendues par les touristes sur les activités présentes sur la commune, en saison et hors saison.

Opportunité territoriale du projet

Un outil de développement pour un tourisme culturel à l'échelle du territoire :

La valorisation du patrimoine des communes fait partie intégrante du projet de développement touristique du territoire. Pour cela, des actions de communication doivent être mises en place, particulièrement au travers de ces circuits et dépliants à destination des visiteurs, leur permettant de découvrir les richesses des communes du territoire.

Complémentarité avec d'autres opérations ou actions

Ces circuits se situent dans la continuité du projet mené par la Communauté de Commune Provence Verdon qui a été la première à initier ce type de découverte du patrimoine de ses villages. Le Pays d'art et d'histoire continue aujourd'hui d'équiper les autres communes du territoire de la Provence Verte pour qu'à terme toutes en soient dotées.

En outre, cette signalétique pourra être un complément à celles du PNR du Verdon et au futur PNR de la Sainte Baume, plus axés sur la découverte du patrimoine naturel.

Caractère structurant du projet (projet intégré – équipement multifonctionnel)

Cet équipement est structurant pour le territoire et fait partie du schéma territorial de développement et d'organisation touristique durable.

Caractère innovant du projet

Ce type de projet est porté uniquement par le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et permet ainsi aux communes de se doter d'un outil innovant dans un but de développement touristique.

Caractère intégré du projet (mise en réseau - mutualisation)

Les circuits et dépliants sont portés à la connaissance du public par l'Office de tourisme de la Provence Verte :

- Distribution des dépliants dans les OT du territoire et téléchargement possible sur le site internet

- Circuits détaillés sur le site internet de l'OT de la Provence Verte

A terme, toutes les communes du territoire de la Provence Verte devront être équipées de ces outils.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Panneaux signalétique	35 000 €	Conseil Régional	21 500 €
Dépliants	8 000 €	Autofinancement	21 500 €
TOTAL	43 000 €		43 000 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De valider le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention du Conseil Régional PACA
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette opération.

Délibération n° 013 ter - Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du Fond régional de développement des territoires (FRDT).

CONTEXTE

Le Pays de la Provence Verte est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

CONTENU DE L'ACTION

La sensibilisation du public au patrimoine par la mise en place d'animations culturelles et pédagogiques fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, une attention toute particulière portée au jeune public. En effet, comprendre les mutations du patrimoine donne à l'enfant des repères et les clefs nécessaires pour une appropriation durable et active de son territoire. La mission du Service éducatif du Pays d'art et d'histoire est d'apporter des outils afin d'éduquer le citoyen de demain en favorisant une vraie conscience de la dimension historique et collective de son cadre de vie.

Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes. Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de la Provence Verte au patrimoine local.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une Convention mis en place avec l'Education Nationale. Les enseignants du premier degré sont formés par le Pays d'art et d'histoire sur les ressources patrimoniales locales. La participation à cette formation leur permet de bénéficier d'interventions dans leurs classes sur un thème de leur choix. Ces interventions sont gratuites pour les établissements scolaires du premier degré. Ces animations pédagogiques abordent différents thèmes :

- L'architecture de villages
- Le patrimoine agricole
- Le patrimoine de l'eau
- Le patrimoine industriel
- Les sites castraux

Dès la naissance du projet, le Syndicat Mixte s'est engagé à assurer la gratuité des interventions du Pays d'art et d'histoire pour les écoles relevant du territoire de la Provence Verte. Il met au service des enseignants les compétences de personnes ressources ainsi qu'un matériel et des outils adaptés aux élèves des classes des différentes communes du territoire.

De son côté, l'Inspection Académique du Var met à disposition le réseau des Conseillers Pédagogiques qui sont au cœur des actions d'animation et de formation.

Cette convention se concrétise depuis par des actions de qualité, aussi bien sur le plan de la formation des enseignants que sur celui des interventions dans les classes.

Ce dispositif est unique sur le territoire. L'objectif est de l'étendre à un nombre plus important de classes afin que tous les élèves du territoire aient au moins une fois dans leur scolarité bénéficié des animations pédagogiques du Pays d'art et d'histoire.

Actions pédagogiques :

Les médiatrices du service éducatif interviennent dans toutes les écoles du territoire à la demande des enseignants : les thématiques travaillées privilégient la découverte du patrimoine communal. Les 43 communes du territoire peuvent donc bénéficier de ce service.

Ce service éducatif est unique sur le territoire. Les élèves du territoire en sont les premiers bénéficiaires et beaucoup d'entre eux ont découvert pour la première fois le patrimoine de leur village. Pour les enseignants, la souplesse dans le montage des projets leur permet de laisser libre cours à leur imagination et d'intégrer leur travail sur le patrimoine à leur projet de classe, dans le cadre des programmes (notamment en Histoire des Arts).

L'objectif est maintenant d'étendre le dispositif à un nombre plus important de classes afin que tous les élèves du territoire aient au moins une fois dans leur scolarité bénéficié des animations

pédagogiques du Pays d'art et d'histoire.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Interventions des médiatrices	10 000 €	Conseil Régional PACA	5 000 €
		DRAC	3 000 €
		Autofinancement	2 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De valider le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention du Conseil régional PACA
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette opération.

Délibération n° 013 quater - Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du Fond régional de développement des territoires (FRDT).

AVANT PROPOS

La sensibilisation du public au patrimoine par la mise en place d'animations culturelles et pédagogiques fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, une attention toute particulière portée au jeune public. En effet, comprendre les mutations du patrimoine donne à l'enfant des repères et les clefs nécessaires pour une appropriation durable et active de son territoire. La mission du Service éducatif du Pays d'art et d'histoire est d'apporter des outils afin d'éduquer le citoyen de demain en favorisant une vraie conscience de la dimension historique et collective de son cadre de vie.

CONTENU DE L'ACTION

Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes. Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de la Provence Verte au patrimoine local.

Des outils pédagogiques :

Les médiatrices du service éducatif interviennent dans les écoles du territoire : les thématiques travaillées privilégient la découverte du patrimoine communal. Les actions de sensibilisation doivent sans cesse être renouvelées, repensées pour toucher un public plus large et

plus nombreux. Pour cela, le programme se doit d'être innovant et pluridisciplinaire.

Mais, afin de privilégier l'expérimentation, un matériel approprié est nécessaire pour mettre à la portée des enfants les notions complexes de volume, de rythme ou de proportion lorsque les médiatrices abordent des sujets liés à l'architecture. Pour cela, des outils spécifiques, type maquettes, doivent être conçus afin de permettre aux enfants de :

- comprendre le concept du voûtement, le rôle du poids des éléments et des forces exercées, en expérimentant sa construction grâce à des maquettes manipulables, ludiques, solides, destinée aux ateliers en groupe.
- comprendre l'installation d'un échafaudage et le rôle des trous de boulin, en expérimentant son montage grâce à une maquette manipulable, ludique, et transportable.

Les éléments de maquette sont réalisés en bois MDF (medium density fiber), lourd il permet une bonne stabilité de la construction, ne se déforme pas, ne brûle pas et ,permet une belle finition peinte et/ou vernie. Les éléments d'échafaudage sont des baguettes de hêtre.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Conception outils pédagogiques	6 000 €	Conseil Régional PACA	3 000 €
		DRAC	1 800 €
		Autofinancement	1 200 €
TOTAL	6000 €	TOTAL	6000 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De valider le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention du Conseil régional PACA
- D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette opération.

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.
Chemin du Plan
CS 20014
83175 BRIGNOLES Cedex**